

Nouvel élan vers la réussite



Le  
**budget**  
de **2004**

L'importance  
de la santé

le 23 mars 2004



Canada 

*« Aucune autre priorité ne représente aussi clairement les décisions que nous avons prises sur la façon dont nous entendons vivre en tant que société. »*

Le ministre des Finances, Ralph Goodale  
*Le discours du budget de 2004*

## **Amélioration des soins de santé**

Le système universel de soins de santé du Canada est l'expression tangible des principes d'équité et d'égalité des chances qui nous définissent en tant que pays.

Le budget de 2004 réaffirme l'engagement du premier ministre et du gouvernement de collaborer avec les provinces en vue d'apporter les réformes requises au système canadien de soins de santé et d'en assurer la viabilité.

Le budget prévoit donc un financement croissant, prévisible et viable en matière de santé.

- Il confirme le versement de 2 milliards de dollars supplémentaires aux provinces et aux territoires pour la santé, ce qui porte à 36,8 milliards le financement accordé dans le cadre de l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé.
- Il prévoit la création d'une agence de la santé publique du Canada, qui servira de point de liaison à l'intérieur du réseau national pour le contrôle des maladies et l'intervention d'urgence.
- Il réserve immédiatement des fonds de 665 millions de dollars pour l'exercice en cours et les deux suivants afin d'améliorer l'état de préparation du Canada aux urgences touchant

la santé publique. Ces mesures s'ajoutent aux quelque 400 millions qui seront transférés de Santé Canada à la nouvelle agence.

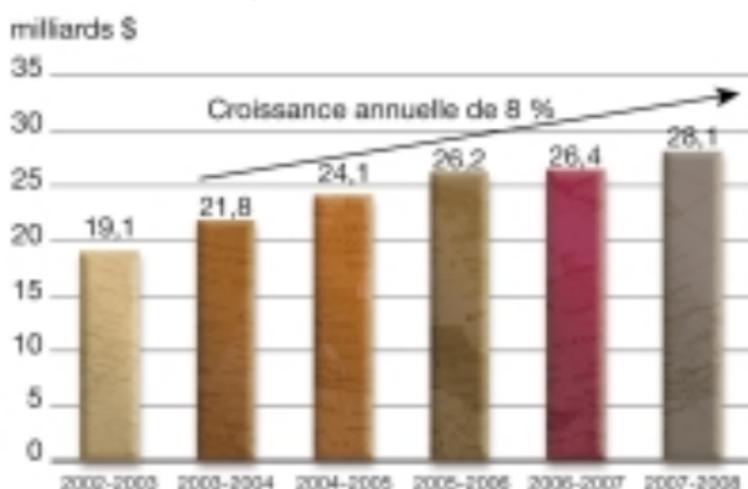
## Investissements dans les soins de santé

L'Accord de 2003 sur la santé assurait un financement croissant et prévisible pour les soins de santé et énonçait des objectifs importants liés à la réforme et à la présentation de rapports. Le budget de 2003 prévoyait l'injection de 34,8 milliards de dollars supplémentaires sur cinq ans pour la santé.

Lors de la rencontre des premiers ministres en janvier 2004, le premier ministre du Canada a confirmé le versement de 2 milliards de dollars supplémentaires aux provinces et aux territoires pour la santé. Ces fonds seront calculés selon un montant égal par habitant et versés sous forme de supplément en espèces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

Cet investissement de 2 milliards de dollars fait passer la contribution fédérale annuelle aux dépenses de santé publique à environ 40 % du total dans l'ensemble du pays.

### Transferts fédéraux en espèces : santé et programmes sociaux



---

Pour assurer un soutien croissant et prévisible, le gouvernement a inscrit dans la loi les transferts en espèces aux provinces et aux territoires au titre de la santé et des programmes sociaux d'ici 2007-2008. Les transferts atteindront alors 28,1 milliards de dollars.

Ce financement représente une croissance annuelle moyenne de 1,8 milliard de dollars et un taux de croissance de 8 % par année au cours de la période de cinq ans visée par l'Accord, soit beaucoup plus que la croissance prévue du produit intérieur brut nominal.

## **Amélioration de la reddition de comptes**

L'Accord de 2003 sur la santé énonçait un nouveau cadre de reddition de comptes comportant l'engagement des provinces et des territoires à faire régulièrement rapport aux Canadiens. Le nouveau Conseil de la santé facilitera cet exercice.

Le gouvernement s'est engagé à rendre ses transferts plus transparents en restructurant le TCSPS, qui sera remplacé le 1<sup>er</sup> avril 2004 par deux nouveaux mécanismes de transfert : le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Si l'on tient compte des transferts en espèces et en points d'impôt ainsi que du Transfert visant la réforme des soins de santé, doté de 16 milliards de dollars, l'aide fédérale à la santé et aux programmes sociaux atteindra 49,3 milliards en 2007-2008.

---

## Des soins de santé viables

*« Le véritable défi consiste à garantir la viabilité du système canadien de soins de santé. En effet, lorsque j'ai rencontré mes homologues provinciaux et territoriaux en février, chacun d'eux s'est rallié au consensus atteint tout au long de mes consultations prébudgétaires : nous devons cibler la viabilité. »*

Le ministre des Finances, Ralph Goodale  
*Le discours du budget de 2004*

Le cadre permettant d'offrir une aide fédérale croissante et prévisible n'aurait pu être mis en place si le gouvernement du Canada n'avait pas réalisé des budgets équilibrés ou excédentaires.

Toutefois, la forte augmentation des dépenses met en relief la question de la viabilité du système public canadien de soins de santé et la meilleure manière d'y répondre sans mettre en péril les progrès budgétaires si difficilement acquis depuis le milieu des années 1990 ou les investissements nécessaires à d'autres priorités.

Les Canadiens ont besoin que leurs gouvernements collaborent pour que ceux-ci puissent procéder aux réformes nécessaires du système de santé et en assurer la viabilité pour les générations à venir.

Le premier ministre du Canada a donc proposé de tenir une rencontre des premiers ministres cet été pour discuter de la viabilité du système de soins de santé dans le contexte des autres priorités nationales.

## **Amélioration du système de santé publique**

Récemment, certaines situations d'urgence en matière de santé publique ont mis en lumière la nécessité d'apporter des changements au système canadien de santé publique en prévision d'autres éclosions de maladies infectieuses.

Pour apporter ces changements, le gouvernement entend collaborer avec les provinces, les territoires et les autres parties prenantes à l'élaboration d'un système de santé publique intégré, de sorte que le Canada soit à même de réagir si une épidémie comme celle du SRAS devait survenir.

### ***Nouvelle agence de la santé publique et agent de santé publique en chef***

Le gouvernement nommera un agent de santé publique en chef. Celui-ci participera activement à la conception et à la mise sur pied de l'agence de la santé publique du Canada, notamment sa structure organisationnelle et le rôle qu'elle remplira dans la mise au point d'une approche nationale en matière de santé publique. Il s'acquittera de cette tâche en consultation étroite avec le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires et d'autres parties prenantes. L'agent de santé publique en chef, qui dirigera la nouvelle agence, aidera à coordonner les mesures prises à l'échelle nationale en cas de catastrophe ou d'urgence touchant la santé publique.

L'agence, qui relèvera du ministre de la Santé, se concentrera sur la gestion des maladies infectieuses, la préparation aux interventions d'urgence et les maladies chroniques.

---

Elle fera de l'implication des citoyens l'une de ses grandes priorités et sera reliée au réseau mondial d'organismes responsables de la santé publique. Le gouvernement déterminera quels programmes et activités de Santé Canada seront confiés à la nouvelle agence.

### ***Mesures immédiates pour combler les lacunes existantes***

Le budget de 2004 propose de réserver immédiatement des fonds supplémentaires de 665 millions de dollars pour l'exercice en cours et les deux suivants afin d'améliorer l'état de préparation du Canada aux urgences touchant la santé publique.

- 165 millions de dollars serviront à appuyer la création de la nouvelle agence et à financer ses principales activités. Ces fonds s'ajoutent aux quelque 400 millions qui seront transférés de Santé Canada à l'agence. Ces ressources permettront d'accroître la capacité d'intervention en cas d'urgence, d'améliorer la surveillance en établissant et en appliquant des normes de collecte de données, d'établir des centres d'excellence régionaux, d'accroître la capacité des laboratoires et de renforcer la coordination internationale.
- 100 millions seront investis dans Inforoute Santé du Canada aux fins d'évaluer, d'élaborer et de mettre en œuvre un système efficace de surveillance de la santé publique en temps réel, dans le but de faciliter la détection rapide d'épidémies telles que celle du SRAS.
- 400 millions seront accordés aux provinces et aux territoires au cours des trois prochaines années pour appuyer une stratégie nationale d'immunisation et alléger les pressions

---

s'exerçant sur les systèmes provinciaux et territoriaux de santé publique relevées lors de l'épidémie de SRAS.

### ***En prévision de l'avenir***

Les mesures de financement annoncées dans le présent budget servent à combler les lacunes actuelles du système canadien de santé publique. Grâce aux changements qui seront apportés, ce système disposera d'une capacité accrue en matière de surveillance, de diagnostic et d'intervention; il bénéficiera d'un meilleur partage de l'information, d'activités améliorées de formation et d'apprentissage, et d'une collaboration plus grande entre les différentes administrations publiques.

Le gouvernement du Canada prévoit faire d'autres investissements une fois que la nouvelle agence de la santé publique du Canada sera mise sur pied, que l'agent de santé publique en chef aura élaboré un plan de santé publique complet et que le gouvernement aura eu la possibilité d'évaluer les ressources supplémentaires nécessaires.

## **Améliorations visant les Canadiens handicapés et les aidants naturels**

### ***Renforcement de l'équité fiscale***

Le gouvernement prend des mesures pour rendre le régime fiscal plus équitable à l'endroit des personnes handicapées ou ayant des frais médicaux supérieurs à la moyenne et des personnes qui leur prodiguent des soins.

Depuis 1996, la valeur des allègements fiscaux accordés à ces personnes a plus que doublé; elle s'établit maintenant à 1,2 milliard de dollars par année.

---

---

Dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un comité consultatif technique sur les mesures fiscales touchant les personnes handicapées, qui doit présenter son rapport à l'automne 2004.

Se fondant sur les travaux du comité, le budget de 2004 propose une déduction au titre des mesures de soutien pour personnes handicapées, de façon à réduire les obstacles à l'éducation et à l'emploi, mesure dont le coût sera de 15 millions de dollars par année.

En outre, un allègement fiscal supplémentaire sera accordé aux aidants naturels à l'égard des frais médicaux et des coûts reliés à une invalidité qu'ils engagent pour les personnes à leur charge. Le coût de cette mesure en 2004-2005 s'établira à 20 millions de dollars.

### ***Meilleure intégration dans le milieu de travail***

Le gouvernement continuera de collaborer avec les administrations publiques provinciales et territoriales, les employeurs et la collectivité pour appuyer l'intégration des personnes handicapées dans le milieu de travail.

Il veillera à ce que ses politiques, à titre de principal employeur, favorisent davantage l'embauche et le maintien en poste des Canadiens handicapés dans la fonction publique. Il appuiera aussi la prise de mesures semblables dans les entreprises sous réglementation fédérale.

Le budget prévoit une hausse de 30 millions de dollars par année, à compter de 2004-2005, des fonds affectés aux programmes provinciaux et territoriaux d'aide à l'emploi. Il s'agit d'une nette hausse des engagements pris par le

---



gouvernement dans le Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, négocié récemment avec les provinces et les territoires; ces engagements se chiffrent à 193 millions par année.

### ***Faciliter la transition à l'emploi***

Le Régime de pensions du Canada (RPC) sera modifié de façon à faciliter le retour au travail des personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité dans le cadre du RPC. Les prestations d'invalidité seront rétablies dans le cas d'un ancien bénéficiaire qui, dans les deux ans suivant son retour au travail, doit cesser de travailler pour des motifs reliés à sa déficience.

### **Renseignements sur le budget de 2004**

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à [www.fin.gc.ca](http://www.fin.gc.ca), ou en appelant :  
au 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou  
au 1 800 465-7735 (ATS pour malentendants)

Pour obtenir des exemplaires du présent dépliant ou d'autres documents budgétaires, s'adresser au :

Centre de distribution  
Ministère des Finances  
Pièce P-135, tour Ouest  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518  
Courriel : [services-distribution@fin.gc.ca](mailto:services-distribution@fin.gc.ca)

*This document is also available in English.*